

Prangins, le 5 mai 2014

Aux membres du Conseil
communal de Prangins

Procès-verbal de la séance du Conseil communal
du 1^{er} avril 2014

Sous la présidence de M. Reynald Pasche, Président du Conseil communal, la séance est ouverte à 20h00, avec l'ordre du jour suivant :

- 1) Appel
- 2) Adoption de l'ordre du jour
- 3) Approbation du procès-verbal de la séance du 20 février 2014
- 4) Communications du Bureau du Conseil
- 5) Communications de la Municipalité
- 6) **Préavis no 49/14**
Concept «Cœur de Prangins requalifié» (2^{ème} débat)
- 7) **Préavis no 50 /14**
Demande d'un crédit de CHF 2'242'000.00 destiné à financer la construction d'une déchetterie Intercommunale au lieu-dit «En Messerin» sur la parcelle No 169, propriété de la Commune de Prangins
- 8) **Préavis no 48/13**
En réponse au postulat de M. Peter Dorenbos pour «la création d'un giratoire au carrefour de la route de l'Etraz et de celle de Bénex-Dessus»
- 9) Annonce des préavis à venir
- 10) Propositions individuelles et divers
- 11) Contre-appel

Le PRESIDENT souhaite la bienvenue aux Municipaux, aux Conseillers communaux, aux journalistes de "La Côte" et du "24heures" et au public venu nombreux ce soir.

1/ Appel

Avec 49 conseillers présents le quorum est atteint. Le Conseil peut donc valablement délibérer.

Les délibérations se font sur la base de 48 voix, le Président ne participant pas au vote.

Membres excusés : MM. Olivier Binz, Eric Gétaz, Karim Kellou, Vincent Lapaire, Christophe Perret et Pascal Sandoz.

Le SYNDIC est excusé et il est remplacé par M. Cyrille Perret, vice-syndic. Les autres membres de la Municipalité sont présents.

2/ Adoption de l'ordre du jour

-M. Rudolf Schnider fait remarquer qu'il s'agit d'un rapport municipal no 48/13 et non d'un préavis. L'ordre du jour modifié est accepté à l'unanimité.

3/ Approbation du procès-verbal de la séance du 20 février 2014

- M. Rudolf Schnider, noté absent, s'était excusé.

- M. Georges Suter. En haut de la page 8, il faut lire «La limitation de vitesse à 20 km/heure ne doit pas être l'objectif premier ... ». Enfin, en page 11 dans les propositions, il voulait dire que les containers mentionnent «strictement réservé» et non pas «réservé uniquement».

- Mme Violeta Seematter, Fin de la page 3 et début de la 4, il faut lire « ... et leurs parkings vont diminuer» et non disparaître. De même, page 12, l'accueil des enfants se fait jusqu'à 16 ans et non 16h00.

- M. Vanni Vogel, en page 2 sous son assermentation. Il travaille chez Skyguide et non Skynet. En page 12, M. Vanni Vogel voulait dire que si « un digicode devait être remis en fonction, il serait bien que les parents aient le code ».

Sans autre remarque, le procès-verbal de la séance du 20 février 2014 est accepté par 43 oui et 5 abstentions.

4/ Communications du Bureau du Conseil

A/ Mme Anita Rihs a été nommée par la Municipalité au Conseil de Fondation de la Petite Enfance.

B/ Le PRESIDENT rappelle que le Bureau est à la recherche d'un(e) secrétaire suite à la démission de Patricia pour le 30 juin de cette année.

5/ Communications de la Municipalité

- Mme Violeta SEEMATTER :

A/ Quelques dates à agender :

Le 17 mai prochain aura lieu l'inauguration du Skate Park.

Le 17 mai au soir, la commission culturelle propose une discothèque interdite aux moins de 25 ans.

Le 23 mai aura lieu la Fête des voisins. Tout le matériel nécessaire pourra être retiré par ceux qui le désirent dès le 12 mai à la Commune.

B/ La Municipalité tient toujours à disposition de la population des cartes gratuites pour assister aux matinées de l'Orchestre de la Suisse romande.

- Mme Martine BAUD :

A/ Révision du plan partiel d'affectation du centre du village : Une réunion avec les propriétaires des parcelles situées derrière l'immeuble Rapp a eu lieu la semaine dernière. Ces propriétaires ont été informés de la démarche en cours. La suite sera l'audition de chaque propriétaire qui pourra exprimer sa vision et ses souhaits.

- Mme D.-Ella CHRISTIN :

A/ Bâtiments : Dans le cadre de la planification de ses bâtiments scolaires sur le site de la Combe, la Municipalité a décidé de construire un bâtiment neuf pour abriter la future cantine scolaire et planifier en même temps les travaux d'assainissement, de rénovation et de transformation du bâtiment de l'ancienne administration. Ainsi, l'étude et les travaux des deux bâtiments sont envisagés de manière globale et feront l'objet d'un préavis commun. La procédure en vue de ce préavis a déjà commencé. Un bureau d'architecte sera sélectionné par un appel d'offres fonctionnelles en procédure ouverte. Un préavis de crédit d'étude est planifié pour l'automne 2014. La demande de crédit de réalisation est planifiée pour le premier semestre 2015. Ainsi, les travaux pourront commencer dès que les locaux de l'ancienne administration seront libres, soit en septembre 2015.

- M. Cyrille PERRET :

A/ La barrière automatique des Abériaux, qui a plus de vingt ans, sera changée d'ici quelques semaines.

B/ Un nouveau collaborateur pour la Voirie a été engagé au 1^{er} mars dernier. La Municipalité a décidé d'engager une personne à plein temps pour s'occuper des déchets sur le territoire de la Commune. Le volume actuel des déchets est relativement important.

C/ PPA En Messerin : Le Canton a répondu favorablement. La Municipalité a donc maintenant l'autorisation de mettre ce plan partiel d'affectation à l'enquête publique.

Les communications étant terminées, on passe au point suivant.

6/ Préavis no 49/14

Concept «Cœur de Prangins requalifié» (2^{ème} débat)

Mme Martine BAUD prend la parole et annonce à l'Assemblée que, suite aux débats qui ont eu lieu lors de la dernière séance du Conseil communal, la Municipalité a décidé de retirer le préavis 49/14.

Cependant, la Municipalité a confirmé unanimement son appui à ce projet et reviendra devant l'Assemblée avec un préavis plus détaillé abordant notamment les questions soulevées lors de ces débats.

7/ Préavis no 50/14

Demande d'un crédit de CHF 2'242'000.00 destiné à financer la construction d'une déchetterie Intercommunale au lieu-dit «En Messerin» sur la parcelle No 169, propriété de la Commune de Prangins

Le PRESIDENT appelle M. Christian Baumgartner, président de la commission, pour la lecture des conclusions de la commission.

Avant la discussion, M. Christian Baumgartner annonce que le Conseil communal de Duillier a accepté ce préavis la semaine précédente. Il présente également à l'Assemblée diverses photos d'une déchetterie semblable construite sur la Commune de Cheseaux-sur-Lausanne et donne quelques explications complémentaires.

La discussion est ouverte.

-M. Daniel FRIEDLI a deux questions. Pourquoi nous soumettre le crédit de construction avant le plan partiel d'affectation ? Et pourquoi l'achat du matériel n'est-il pas intégré dans ce préavis ?

-Le PRESIDENT répond qu'il a poussé la Municipalité à présenter le préavis sur le crédit de construction rapidement. Il faut faire travailler le Conseil communal, faire avancer les choses et, n'ayant pas de nouvelles sur le PPA, il a été décidé de faire passer ce préavis maintenant puisqu'il était prêt.

-M. Christian BAUMGARTNER ne sait pas encore très bien comment cela va se passer avec le matériel. Sera-t-il loué ou acheté ? Les bennes coûtent entre vingt et vingt-cinq mille francs, y aura-t-il des appels d'offres ou pas ? Tout cela doit se mettre encore en place et il était difficile de l'intégrer au préavis.

-M. Rémy COCHET demande si on a aujourd'hui une idée des montants ?

-M. Christian BAUMGARTNER répond que non. Tout dépendra si les bennes seront achetées ou louées. S'il faudra des engins ou véhicules spécifiques, des outils, etc.

-M. Peter DORENBOS demande confirmation que Prangins paiera le 80% du matériel qui sera acheté, Duillier s'acquittant des 20% restant.

-M. Christian BAUMGARTNER confirme qu'il y aura une répartition. Il semblerait logique que si un télescopique par exemple est acheté et qu'il est voué à rester sur le site de Messerin, il sera financé par les deux communes.

-M. Cyrille PERRET confirme que toutes les charges dues à l'exploitation et à l'achat de matériel seront réparties comme mentionné dans le préavis. Il s'agit d'un partenariat complet avec Duillier. Pour les montants demandés par M. Cochet, M. Cyrille PERRET peut en donner quelques-uns. La charge d'exploitation tournera aux alentours de deux cent mille francs par an, salaires compris, et ce pour les deux communes. Pour l'achat du matériel, il estime que cela devrait coûter environ cent mille francs. Enfin, M. Cyrille PERRET attire l'attention sur le fait que ce préavis est le premier concernant cette déchetterie. Quatre autres préavis suivront. Un pour l'achat du matériel justement, un pour la convention à passer avec la Commune de Duillier, un pour le PPA En Messerin et le dernier sur le résultat de l'avis d'enquête que le Conseil devra valider.

-M. Daniel BUJARD se demande si la projection de 7500 habitants d'ici 30 ans sur Duillier et Prangins est raisonnable. Il lui semble que les

projections déjà avancées aux cours de précédentes séances étaient supérieures.

-M. Christian BAUMGARTNER estime que cette projection de 7500 habitants est raisonnable et la déchetterie est prévue en conséquence.

-M. Jacques AUBERSON demande si l'objectif d'une ouverture de la déchetterie au printemps 2015 est réalisable vu le nombre de préavis qui devront encore être votés à ce sujet.

-M. Christian BAUMGARTNER estime aussi que le premier coup de pioche pour cet automne semble un délai un peu court mais espère que les travaux seront en bonne voie d'ici le printemps 2015.

-M. Vanni Vogel a lu dans le préavis que la Commune de Vich désirait au début faire partie de ce projet mais qu'elle s'était retirée en cours de route. Aurait-elle la possibilité de faire marche arrière et, si oui, quelles incidences cela aurait-il ? D'autre part, est-il envisagé dans le PPA la possibilité d'agrandir ou de faire une extension de la déchetterie si cela devait être nécessaire ?

-M. Christian BAUMGARTNER répond que Vich a effectivement décidé de se retirer et qu'elle a certainement trouvé d'autres solutions. Elle ne fait plus partie de l'équation. Quant à une extension, le PPA actuel ne le permet pas, du moins pas pour les vingt-cinq prochaines années. Le Canton nous a accordé cette surface et les mètres carrés obtenus ne se discutent pas.

-M. Peter DORENBOS craint que dans les années à venir nous soyons amenés à recycler d'autres matières que celles recyclées actuellement. Y aura-t-il assez de place pour rajouter une benne supplémentaire ?

-M. Christian BAUMGARTNER ne voit pas de problème à rajouter une benne quelque part. Il est prévu huit grandes bennes. On peut supposer en remplacer une par deux petites suivant les matières à récupérer.

-M. Daniel FRIEDLI espère que la modernisation des éco-points sera faite en parallèle avec les autres préavis sur la déchetterie.

-M. Cyrille PERRET confirme que la Municipalité a l'intention de faire le nécessaire. De plus, deux éco-points supplémentaires seront créés. L'un aux Tuilières et l'autre à côté de la Voirie pour permettre à tous de déposer des déchets moyens et petits.

-M. Michel AUGSBURGER rappelle que cette déchetterie est l'aboutissement de seize années de discussions et de débats.

Plus personne ne demandant la parole, la discussion est close. M. Christian Baumgartner lit les conclusions du préavis. Vote.

**Le préavis no 50/14 est accepté
à l'unanimité**

M. Cyrille PERRET remercie l'Assemblée pour son vote.

8/ Rapport 48/13

En réponse au postulat de M. Peter Dorenbos pour «la création d'un giratoire au carrefour de la route de l'Etraz et de celle de Bénex-Dessus»

Le PRESIDENT appelle M. Rudolf Schnider, président de la commission, pour la lecture des conclusions de la commission.

La discussion est ouverte.

-M. Vanni VOGEL se demande si le passage piéton actuel est englobé dans ce projet.

-M. Rudolf SCHNIDER rappelle que toute la route de l'Etraz va faire partie d'une étude globale et les feux proposés à cet endroit sont englobés dans cette vision d'ensemble.

-M. Gilles MAUROUX revient sur l'historique de ce dossier. M. Peter Dorenbos avait déposé ce postulat à l'époque car justement le Conseil communal avait refusé le réaménagement de la route de l'Etraz tel que proposé par la Municipalité. Là, on revient à zéro avec ce rapport.

-M. Michel AUGSBURGER se souvient que le refus de l'époque était dû à la mise en place de feux. Là, il est de nouveau prévu de mettre des feux. M. Peter Dorenbos désirait créer un rond-point pour réguler le trafic et permettre un passage des bus plus aisé. M. Michel AUGSBURGER précise encore qu'une voiture qui s'arrête à un feu pollue plus.

-M. Rudolf SCHNIDER informe qu'il a été demandé en commission si le rond-point pouvait être déplacé de quelques mètres sur le terrain non bâti pour éviter l'emprise importante sur la parcelle déjà bâtie. Mais, d'une part le Canton exige un rond-point sur une ligne droite et, d'autre part, si on le déplace vers le sud-ouest sur le terrain non bâti les véhicules venant de Gland ne tourneraient pas autour du rond-point mais iraient pratiquement tout droit, ce qui n'est pas accepté.

-M. Peter DORENBOS a eu l'occasion de prendre le giratoire de Crans sur lequel les véhicules venant de Genève en direction de Nyon vont tout droit. Donc, d'un côté on nous dit que c'est interdit et impossible et de l'autre on voit des giratoires qui sont faits ainsi !

-M. Gilles MAUROUX trouve dommage d'entendre toujours que c'est le Canton qui interdit ou qui oblige. Quand la Municipalité se bat auprès du Canton, elle peut souvent obtenir ce qu'elle veut. Alors arrêtons de faire ce que le Canton veut.

-Mme Violeta SEEMATTE rappelle que le rond-point prendrait une emprise très importante sur la parcelle bâtie et laisse volontiers les conseillers dire aux propriétaires de cette parcelle qu'un giratoire serait créé pratiquement sur leur terrasse. C'est la raison pour laquelle la Municipalité n'est pas entrée plus en matière sur ce projet. Si l'on part en expropriation, cela prendrait des années. Plus personne ne demandant la parole, la discussion est close. M. Rudolf Schnider lit les conclusions du rapport municipal. Vote.

**Par 24 non, 17 oui et 7 abstentions,
l'Assemblée décide de refuser de prendre acte
du rapport no 48/13**

9/ Annonce des préavis à venir

Le Vice-Syndic annonce les préavis suivants :

- Pont de la Redoute, en commun avec la Commune de Nyon,
- Equipements sportifs scolaires aux Fossés,
- Démolition du bâtiment scolaire des Fossés et création d'une zone de verdure,
- Ligne transport urbaine,
- Réponse au postulat de Mme Giovanna Bachmann, et
- Rapport de gestion 2013 et les comptes 2013.

10/ Propositions individuelles et divers

- M. Rudolf SCHNIDER demande si l'on peut trouver une solution pour trier les déchets sur les places de pique-niques aux Abériaux et pour le Port et non pas simplement mettre des sacs poubelle.

- M. Cyrille PERRET informe que la Municipalité essaie déjà de mettre en place quelque chose à ce sujet.
- M. Georges SUTER revient sur le «catalogue» de photos des conseillers établi en début de législature. Comme il y a eu des changements depuis l'installation, serait-il possible d'avoir les nouveaux conseillers en photo ?
- Le PRESIDENT acquiesce. C'est également en cours de préparation.
- M. Daniel FRIEDLI sur les travaux du Pont de la Redoute. Nyon a prévu le début des travaux pour le mois de mai, ce qui paraît optimiste. Il est prévu que pendant les travaux ce pont serait inaccessible durant sept mois. La Municipalité pourrait-elle informer assez vite les habitants du quartier comment cela va se passer ?
- Mme Violeta SEEMATTE confirme que les travaux sont prévus pour fin mai puisque le dossier a été mis à l'enquête publique et les Conseils communaux de Nyon et Prangins traiteront ce dossier mi-mai, à deux jours d'intervalle. Pour les habitants des quartiers de la Redoute, Mélèzes et la Mobilière il y aura une information conjointe pour ces quartiers et l'ensemble de la population pranginoise.
- M. Jacques AUBERSON concernant les feux au carrefour de la route Suisse et de la route de la Bossière. Les contacteurs sont-ils bien réglés car on attend facilement entre 3 et 5 minutes ?
- M. Robert BERNET demande à Mme D.-Ella Christin si la réparation des drains des façades du Collège de La Combe fera l'objet d'un préavis ?
- Mme D.-Ella CHRISTIN confirme ces travaux. Mais les montants de ceux-ci n'étant pas conséquents, il ne sera pas déposé de préavis.

11/ Contre-appel

La présence est de 49 membres. La séance se termine à 21h20.

CONSEIL COMMUNAL DE PRANGINS

Le Président

La Secrétaire

Reynald Pasche

Patricia Jaquier Pérard